



DRH
2023_CM2609_1
4.1.1

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
 septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
 M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
 M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
 Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau pour permettre des avancements de grade.

Il conviendrait de procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre les promotions et avancements dont peuvent bénéficier les agents soumis au Statut de la Fonction Publique Territoriale, en particulier pour les grades suivants :

Filière administrative :

- adjoint administratif principal 1ère classe (TC) 5 postes

Filière technique :

- adjoint technique principal 1ère classe (TC) 5 postes

- adjoint technique principal 2ème classe 5 postes

Filière sécurité :

- Chef de service de Police Municipale 1 poste

Aucun poste ne correspond à un accroissement actuel des effectifs.

Cette modification du tableau des effectifs du personnel communal est également nécessaire afin de l'adapter à la nécessité de fonctionnement des services publics municipaux (notamment animateurs pour le périscolaire, professeurs pour le Conservatoire) :

Filière animation :

- adjoint d'animation TNC 15h45/35h	19 postes
- adjoint d'animation TNC 12h36/35h	23 postes
- adjoint d'animation TNC 14h57/35h	1 poste
- adjoint d'animation TNC 11h48/35h	2 postes
- adjoint d'animation TNC 7h05/35h	6 postes
- adjoint d'animation TNC 33h00/35h	1 poste
- animateur (TC)	8 postes

Les quotités horaires correspondent à des quotités annualisées de temps de travail adapté au calendrier scolaire.

Filière technique :

- technicien principal de 1ère classe (TC)	1 poste
--	---------

Filière administrative :

- adjoint administratif principal 2ème classe (TC)	1 poste
- adjoint administratif (TC)	10 postes

Filière culturelle :

- adjoint du patrimoine (TC)	6 postes
- adjoint du patrimoine TNC 20h00/35h	1 poste
- assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe (TC)	1 poste
justifié par la création de l'emploi d'archiviste,	
- assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe (TC)	4 postes
- assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe (TC)	1 poste
- attaché de conservation du patrimoine principal de 2ème classe (TC)	1 poste
- assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (TC)	5 postes
- assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 6h00/20h	4 postes
- assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 11h00/20h	2 postes
- assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 8h00/20h	1 poste
- assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 7h00/20h	1 poste
- assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 3h00/20h	1 poste
- assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 16h00/20h	1 poste
- assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 15h00/20h	1 poste

Enfin, pour faire suite à la vacance du poste de Directeur -trice des Affaires Financières, un appel à candidature a été lancé.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir la création d'un poste d'attaché principal territorial relevant de la catégorie A à temps complet, dans le cadre de son remplacement.

Considérant les besoins du service et la nature des fonctions, il est incertain que cet emploi relevant de la catégorie A, puisse être pourvu par un fonctionnaire ; qu'en conséquence, il convient d'autoriser le recours à un contrat pris sur le fondement du 2° de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- contribuer à la définition des orientations financières stratégiques de la ville. A ce titre, il supervisera la procédure budgétaire, assurera un travail de prospective financière et d'évaluation des politiques publiques, déploiera un contrôle de gestion efficient et veillera à optimiser les recettes et la trésorerie.

- En termes de gestion de la fiscalité et de la dette, il veillera à la garantie de celle-ci et mènera un suivi des recettes fiscales directes et indirectes ainsi qu'une analyse des fichiers fiscaux. Parallèlement, il déploiera les décisions en matière d'emprunt long et court terme, gèrera les contrats et le suivi de près les garanties d'emprunts ainsi que les lignes de trésorerie des différents budgets. Il assurera une veille permanente sur les sujets et changements financiers majeurs

pouvant impacter la collectivité (processus de dématérialisation des opérations comptables, M57...).

-d'assurer un reporting et une analyse financière en déployant des tableaux de bords et divers outils de pilotage.

- renforcer le recours aux subventions (Etat, région...) et au mécénat.

Il vous est proposé de :

- adopter les créations des postes susmentionnées au tableau des effectifs de la commune,
- autoriser, pour pourvoir l'emploi de catégorie A, Directeur-trice des Affaires Financières, le recours à un contrat pris sur le fondement du 2° de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, d'une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois.
- fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché principal, l'intéressé pouvant bénéficier du régime indemnitaire correspondant à son grade et fonction.
- inscrire les crédits nécessaires au budget (chapitre 012).

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 29 Procurations : 6

Adopté par 28 voix Pour

et 7 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



DRH
2023_CM2609_2
5.3.6

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET
ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MISE
EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DU VAUCLUSE**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 relatifs aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A à R. 1111-1-D,
Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé,
Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Vaucluse,
Vu le collège de déontologie proposé par le centre de gestion du Vaucluse,

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes,

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité,

Considérant que le Centre De Gestion du Vaucluse propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège de déontologie, composé d'un magistrat et d'une fonctionnaire d'Etat à la retraite, reconnus pour leurs expériences et leurs compétences,

Considérant que le Centre De Gestion du Vaucluse propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires,

Il vous est proposé de :

- désigner en qualité de référents déontologues des élus du collège mis en place par le Centre de Gestion du Vaucluse,
- préciser que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion,
- fixer à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions,
- fixer les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe,
- adopter la charte de l'élu local telle que définie en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 29 Procurations : 6

Adopté par 28 voix Pour

et 7 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS

[Signature]



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

[Signature]

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



DAF

2023_CM2609_3

7.1.1.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023**Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 29**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

BUDGET PRINCIPAL VILLE, DECISION MODIFICATIVE N° 2

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Afin de procéder à des réajustements de crédits ou prendre en compte des opérations nouvelles, il conviendrait de procéder aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Opérations réelles :				
011/60628 Autres fournitures non stockées		942 287,45€		
012/ 6475 Médecine		55 400,00 €		
012/ 6455 Cotisations assurances		5 900,00 €		
67/678 Autres charges exceptionnelles		4 054 643,97€		
011/60628 Autres fournitures non stockées	117 951,56 €			
023/023 Virement	235 357,24 €			
76/764 Revenus des valeurs mobilières				323 000,00 €
74/7478 Participation autres organismes				57 655,00 €
74/74718 Autres participations				141 076,00 €
77/7788 Produits exceptionnels divers r1				88 000,00 €
77/7788 Produits exceptionnels divers r1				4 095 191,62 €
TOTAL	353 308,80 €	5 058 231,42 €	0 €	4 704 922,62 €

Section d'investissement :

chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
<u>Opérations réelles :</u>				
21/21571 d1 matériel roulant d1		30 552,76 €		
23/2313 Constructions	245 640,00 €		235 357,24 €	
20/2031 Frais d'études	34 360,00 €			
20/2051 Concessions, droits similaires		14 000,00 €		
27/275 Dépôt et cautionnement		90,00 €		
TOTAL	280 000,00 €	44 642,76 €	235 357,24 €	0 €

Il vous est proposé de :

- adopter la décision modification n° 2 du budget principal de la Ville.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté par 26 voix Pour
et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

05 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 04 OCT. 2023



DAF

2023_CM2609_4

733.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jacquad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE GRAND DELTA HABITAT
OPERATION DE CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS
"RESIDENCE PACIFIC" SIS RUE ANDRE CHAPELON. ANNULE ET
REPLACE LA DELIBERATION N°2023 CM2006 4 DU 20 JUIN
2023**

Mme BOUYAC, rapporteur, expose à l'assemblée :

Grand Delta Habitat va procéder à la construction d'un ensemble immobilier composé de 11 logements collectifs dénommée « résidence Pacific », sis rue André Chapelon,
Dans cette optique Grand Delta Habitat sollicite la ville de Carpentras pour une garantie d'emprunt à hauteur de 20 % pour le remboursement des prêts PLU et PLAI d'un montant total de 1.484.598,00 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.
La Caisse des dépôts et consignations a fait savoir à Grand Delta Habitat que la délibération initiale devait être modifiée par rajout de termes complémentaires.
Il convient donc de procéder à l'annulation de la délibération du 20 juin 2023 et à son remplacement par la présente,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 136600 en annexe signé entre Grand Delta Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : accorde, sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 484 598,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 136600, constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 296 919.60 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Grand Delta Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité .

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Carpentras s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Grand Delta Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 3 :

La collectivité s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il vous est proposé de :

- annuler la délibération 2023_CM20064 du 20 juin 2023,
- garantir l'emprunt détaillé ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer tous actes aux effets ci dessus.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 29 Procurations : 6

Adopté par 26 voix Pour

9 voix Contre : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



[Signature of Caroline Balas]

Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou



[Signature of Yvette Guiou]

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale



DPF

2023_CM2609_5

7.1.1

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CBYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**RAPPORT SUR LES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA DOTATION
DE SOLIDARITÉ URBAINE DE COHÉSION SOCIALE AU COURS DE L'EXERCICE
2022**

M. JAILLARD, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Ville de Carpentras a été attributaire au cours de l'exercice 2022 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour un montant de 3 791 890,00 €. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, abrogé par la loi n°2007-1882 du 24 décembre 2007 et remplacé par l'article L. 1111-2, Le document annexé précise l'affectation de cette dotation réservée à l'équipement ou aux dépenses d'accompagnement social intervenues au cours de l'exercice 2022.

Il vous est proposé de :

- Prendre acte de ce rapport.

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

A pris acte

Administration Générale Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION



LE - 4 OCT - 2023



PCA
2023_CM2609_6
7.1.3

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SRNAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**SAISON CULTURELLE MISE EN VENTE DE PLACES A TARIF
REDUIT LORS D'EVENEMENTS CULTURELS**

Mme GUIOU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Ville de Carpentras organise toute l'année des spectacles dans le cadre des Manifestations Culturelles.

Afin de promouvoir et de fidéliser le public, chaque année la ville proposait lors de la conférence de Presse du lancement de la Saison Culturelle, une « Happy Billetterie ».

Ce dispositif permettait de suspendre les critères d'accès aux tarifs réduits.

La Ville souhaite élargir aujourd'hui ce dispositif et pouvoir le proposer tout au long de l'année à concurrence de 10 événements (exemples : Noël insolites, Fiesta Bodega, Ventoux Provence Expo, etc..)

Pour rappel les délibérations relatives à la tarification 2022_CM0103_7 Fixation des tarifs des manifestations culturelles du 01/03/2023 et 2023_CM2006_5 Tarification dans le cadre des manifestations culturelles du 20/06/2023 restent inchangées, à savoir :

	Loge avec 1 boisson soft par personne	Tarif plein	Tarif réduit	Carte Jeune
A		45	39	27
B		30	20	18

C		15	10	9
D		12	8	7
E		10	7	6
F		7	5	4
G		3	3	3
H	25	20	15	12
I	20	15	10	9
J	Tarif unique 10,00			

Il vous est proposé de :

- autoriser la mise en place de ce dispositif élargi.
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

LE - 4 OCT. 2023

PCA
 2023_CM2609_7
 4.1.2 E

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
 L'an deux mille vingt trois, le vingt six
 septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIÈS-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
 M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
 M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
 Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 : MISE A DISPOSITION D'UN
 ENSEIGNANT ARTISTIQUE AU PROFIT DE L'EHPAD DE LA
 LEGUE, L'ACCUEIL DE JOUR DE L'HOPITAL ET LA RESIDENCE
 SAINT LOUIS**

Mme BOSSERAI, rapporteur, expose à l'assemblée :

A la demande de l'Hôpital de Carpentras et de la Résidence Saint Louis, Monsieur Rodrigue Youcef, professeur en éveil musical au conservatoire intervient comme suit :

- le mardi de 10h15 à 11h45 à la Résidence Saint Louis,
- le mardi de 13h00 à 14h30 à l'accueil de jour de l'Hôpital,
- le mardi de 15h15 à 16h45 à l'EHPAD de la Lègue,

Le projet pédagogique est le suivant : pratique du chant, travail pour retourner vers la lecture, l'écoute, et la mise en valeur de l'individu et de la mémoire.

Pour l'EHPAD de la Lègue et la Résidence Saint Louis : l'objectif est de réunir les EHPAD publiques et privées pour des rencontres chorales.

Il y a également la création d'un CD dit de "Ligne de vie" avec le soutien de la psychologue, dont le but est de faire raconter des passages de leurs existences et de leur faire chanter des chansons en lien. Les CD sont remis à la fin du projet aux familles de ces personnes.

Un CD de musique orchestrale est aussi remis à chaque EHPAD, pour permettre aux résidents de travailler en l'absence de Monsieur Rodrigue Youcef.

Pour l'accueil de jour, l'approche est plus individuelle, basée essentiellement sur le chant et la lecture.

Il vous est proposé de :

- valider le principe de ces interventions,
- accepter la mise à disposition de l'agent désigné selon le calendrier proposé,
- accepter les termes des conventions en annexe
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer tout actes y afférents.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023

DJFL
2023_CM2609_8
3.5.5 E

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
 septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
 M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
 M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
 Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**FIXATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE
 PUBLIC POUR L'OCCUPATION DE LA PISTE DE KART SISE
 SAINT PONCHON AU PROFIT DES SOCIETES PRIVEES ET DES
 ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF**

M. DUPAS, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Commune de Carpentras est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée BD N°161 sise Chemin de Saint Ponchon disposant d'une piste de kart.

La Commune est sollicitée par des sociétés privées ou des associations à but lucratif souhaitant occuper cette piste pour y exercer des activités telles que l'apprentissage des véhicules à deux roues ou de karting.

Dans un souci de bonne gestion du patrimoine communal et selon le principe de non-gratuité de l'occupation du domaine public par des sociétés privées ou des associations à but lucratif, il convient de fixer de façon pérenne le tarif de la redevance conformément aux articles L2122-1 à L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le montant de la redevance est calculé comme suit, au regard de la fréquentation actuelle :

- un forfait pour une occupation maximale de 12 heures par mois, le prix fixé mensuellement est de 10 euros, soit 120 euros par an.

- un forfait pour une occupation maximale de 38 heures par mois, le prix fixé mensuellement est de 32 euros, soit 384 euros par an.
- un forfait pour une occupation maximale de 66 heures par mois, le prix fixé mensuellement est de 56 euros, soit 672 euros par an.

Un projet de convention par forfait a été établi fixant les modalités de cette mise à disposition.

Il vous est proposé de :

- accepter la fixation d'un montant forfaitaire de la redevance d'occupation de la piste de kart Saint Ponchon;
- entériner les termes des projets de convention, ci-annexés, avec les sociétés privées ou les associations à but lucratif ;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 29 Procurations : 6

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



DJFL

2023_CM2609_9

8.2

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**ACCUEIL DES PERSONNES VULNERABLES CONVENTION
ENTRE RHESO / CROIX ROUGE/ RESTOS DU CŒUR/ LIONS
CLUB/ VILLE DE CARPENTRAS**

Mme BOSSERAI, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'Association RhésO accompagne des personnes en situation d'isolement ou de fragilité sociale, économique et de santé, ayant besoin d'un accompagnement ponctuel ou dans la durée.

A cette fin, RhésO mobilise une offre de services complète dont l'accueil de jour en matinée, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, au 55 rue Alfred Michel à Carpentras.

Cet accueil étant nécessaire mais insuffisant, un projet d'étendre l'accueil à 3 après-midi complémentaires par semaine a fait sens. Cet accueil étant prévu pour la période hivernale 2023 et les périodes estivales et hivernales 2024.

Consciente de l'intérêt général attaché à cette opération, la Ville a souhaité mettre en place un partenariat avec RhésO, la Croix Rouge, les Restos du Cœur et le Lions Club.

Un projet de convention fixe les modalités des interventions réciproques.

Il vous est proposé de :

- entériner les termes de la convention à conclure entre l'association Rhéso, la Croix Rouge, Les Restos du Cœur, le Lions Club et la Ville fixant les participations respectives des parties ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou la Première Adjointe à signer les actes afférents.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Caroline BALAS

Handwritten signature of Caroline Balas in blue ink.

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guiou

Handwritten signature of Yvette Guiou in blue ink, written over the seal.

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



DJFL
2023_CM2609_10
7.6.3

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET
L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Mme MENCARELLI, rapporteur, expose à l'assemblée :

Le Conseil Départemental du Vaucluse a sollicité de la Commune, fin juin 2022, pour une participation financière dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le PDALHPD, renouvelé en 2017, nécessite un partenariat renforcé entre les institutions, les collectivités territoriales et les organismes dont la vocation est de participer à la mise en œuvre d'une politique logement en direction des publics défavorisés.

Le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) permet, sous certaines conditions, d'accorder des aides financières pour l'accès à un nouveau logement, le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

En 2022, 876 habitants de la Commune ont bénéficié de ces aides, pour un montant total de 215 517,80€.

L'engagement des communes s'avère indispensable pour le fonctionnement et la pérennité de ce dispositif. Le FSL est financé par le Conseil Départemental, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les

baillleurs sociaux, les Communes et les Intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et au prorata du nombre d'habitants.

Le montant de la contribution que le Conseil Départemental demande à la Commune de verser serait de 11 997,06€.

Il vous est proposé de :

- accepter la participation financière de la Commune au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, d'un montant de 11 997,06€.
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe, à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 4 OCT. 2023



DJFL

2023_CM2609_11

8.5

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAU - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUITOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX ET DE GESTION EN FLUX**

Mme MENCARELLI, rapporteur, expose à l'assemblée :

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a posé le principe de la gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux au lieu d'une gestion en stock. Le décret n°2020-145 du 20 février 2020 précise les conditions de mise en œuvre de cette disposition.

L'objectif du passage en flux est d'assurer davantage de fluidité dans le parc social, de mieux répondre aux demandes de logements dans leur diversité, en élargissant les possibilités de réponse à chaque demande. C'est aussi un levier pour renforcer l'égalité des chances en permettant plus de mixité sociale sur notre territoire.

La convention entre le bailleur et le réservataire vise à mettre en œuvre une gestion mutualisée des flux d'attribution en privilégiant une logique de publics à une logique de filières dans la mesure où les logements ne sont plus affiliés à un réservataire donné.

Le flux annuel mis à disposition est fixé au prorata des droits de réservation acquis par le réservataire à la date de signature de la convention conformément à l'état des lieux.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes de la présente convention de réservation de logements et de gestion en flux ;
- autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Caroline BALAS

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



RUP

2023_CM2609_12

8.5

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE MISE EN ŒUVRE DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE**

M. JAILLARD, rapporteur, expose à l'assemblée :

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose l'élaboration par la CoVe, compétente en matière de politique de la Ville, d'un rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la politique de la Ville, en lien avec la Commune de Carpentras, le conseil citoyen et les autres parties signataires du contrat de ville.

Ce rapport présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville.

Il présente la programmation du contrat de ville ainsi que les apports des dispositifs liés au contrat de ville pour l'année 2022 : la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (G.U.S.P.), l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la clause d'insertion, le Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D.), le Programme de Réussite Éducative et l'Atelier Santé Ville. Certains de ces dispositifs sont pilotés par la commune et font également l'objet de bilans quantitatifs et qualitatifs annualisés.

Il détermine les perspectives d'évolution en fonction des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville. Il présente, en outre, l'articulation entre les différents volets du contrat de ville : social, économique et urbain. Ce rapport spécifie également les actions menées sur le territoire de

Carpentras en matière de développement social urbain, au titre de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale dont bénéficie financièrement la commune.

Le projet de rapport ci-joint sera approuvé par le conseil communautaire de la CoVe en date du 9 octobre 2023 et requiert également l'approbation du conseil municipal de la ville de Carpentras.

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014,

Il vous est proposé de :

- approuver le projet de rapport ci-annexé relatif à la mise en œuvre de la politique de la Ville pour l'année 2022,
- autoriser Monsieur le Maire, ou Madame la Première Adjointe, à signer tous les actes y afférant.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté par 26 voix Pour
et 9 Abstentions : M. BOURDELLES, Mme MORIN-FAVROT, M. DE LA CHESNAIS, Mme RIMBERT, M. MELQUIOR, M. JAUME, Mme BENOITON, M. ISSARTIER, Mme MARRA

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



RUP

2023_CM2609_13

8.4

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre****Date de la convocation : 11 septembre 2023****Président de séance : M. Serge ANDRIEU****Présents : 29**

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**APPROBATION D'UN AVENANT N°3 AU PROGRAMME ACTION CŒUR DE
VILLE POUR ÉTENDRE LE PÉRIMÈTRE ORT (OPÉRATION DE
REVITALISATION DU TERRITOIRE) À DE NOUVEAUX SECTEURS
D'INTERVENTION**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente.

La commune de Carpentras a été labellisée Action Cœur de Ville en 2018. Dans ce cadre, une convention initiale a été signée en novembre 2018, complétée par un avenant n°1 en septembre 2020 destiné à homologuer le programme en Opération de revitalisation du territoire (ORT). Un avenant n°2 a été également soumis au vote d'un précédent conseil municipal, afin d'intégrer la stratégie territoriale des trois communes Petites Villes de Demain (Malaucène, Aubignan et Mazan).

La prolongation du programme, actée par le Gouvernement, pour la période 2023-2026, souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique. A ce titre, l'État a proposé aux communes ACV de pouvoir rédiger un projet d'avenant destiné à dresser le bilan des actions initiales, d'intégrer de nouvelles actions sur la période 2023-2026, de définir de nouveaux secteurs d'intervention prioritaire et de proposer

une méthodologie d'évaluation. Cet avenant doit être validé en comité régional des financeurs avant le 30 septembre prochain et devra être signé avant le 31 décembre 2023.

Le présent avenant fixe donc le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville pour la Ville de Carpentras, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

De plus, il complète l'avenant n°2 du 2 juin 2023, dont l'objet concernait la stratégie territoriale des trois Petites Villes de Demain (PVD) au programme initial Action Cœur de Ville, avec l'ajout d'une action spécifique concernant la commune de Malaucène.

Le plan d'actions est ainsi complété par de nouvelles opérations destinées à couvrir la période 2023-2026 et relatives aux cinq axes prioritaires du programme, complétés par un sixième axe transversal sur la transition énergétique.

Les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 proposés dans cet avenant viennent compléter les périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022 et l'avenant de projet relatif à l'ajout de la stratégie territoriale des communes PVD. Une cartographie située en annexe permet de les identifier de manière précise sur le territoire.

La commune propose également une démarche d'évaluation en plusieurs phases, basée sur un travail en interne à la Ville.

Un premier bilan a été dressé et partagé techniquement avec les acteurs locaux (CoVe, services de l'Etat et commune).

Un référentiel d'évaluation sera proposé dans un second temps et via une méthodologie adaptée.

L'avenant et ses annexes ont été présentés lors des instances de gouvernance du programme et ont ainsi été validés lors du comité de projet qui s'est tenu le 13 septembre 2023.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023,

Il vous est proposé de :

- approuver le contenu du présent avenant et de ses annexes,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y affèrent.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Caroline BALAS

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale



Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



DJFL

2023_CM2609_14

3-5-3

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / SOCIÉTÉ ENEDIS
RELATIVE A LA CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE
EN TRÉFONDS
SUR LES PARCELLES COMMUNALES SECTION CV N°122 ET 551
SISES CHEMIN DE L'AQUEDUC, A CARPENTRAS**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Société ENEDIS envisage de réaliser des travaux de tranchée en tréfonds afin de permettre le passage d'une canalisation souterraine sur des parcelles communales.

A cet effet, un projet de convention a été établi entre la Ville de Carpentras et la Société ENEDIS créant une servitude au profit de cette dernière avec le paiement d'une indemnité forfaitaire et définitive au profit de la Commune, selon les modalités suivantes :

sise chemin de l'Aqueduc :

- sur les parcelles communales cadastrées CV n°122 et 551, sur une longueur d'environ 14 mètres et une largeur de 1 mètre avec le paiement d'une indemnité forfaitaire et définitive de vingt euros (20 €).

Cette servitude de passage sera entérinée par un acte notarié initié par ENEDIS qui en supportera les frais.

Il vous est proposé de :

- autoriser la constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur les parcelles communales cadastrées CV n°122 et 551, sur une longueur d'environ 14 mètres et une largeur de 1 mètre ;

- accepter les termes du projet de convention ci-annexé et la perception de l'indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €) ;
- accorder que tous les frais relatifs à cette servitude soient à la charge de la Société ENEDIS ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou



VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

LE - 4 OCT. 2023



DJFL

2023_CM2609_15

3.2.2

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUTOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaonad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES
EXERCICE 2022

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Conseil Municipal de délibérer chaque année sur le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune ou par des personnes publiques ou privées agissant dans le cadre de conventions avec la Ville.

Le bilan relatif aux cessions et aux acquisitions immobilières effectuées durant l'exercice 2022, soumis à votre examen, sera annexé au compte administratif dudit exercice.

Les opérations qu'il retrace s'inscrivent dans les objectifs municipaux de réhabilitation de l'habitat, d'amélioration de la voirie et de développement de l'économie dans le respect de la compétence de l'intercommunalité.

Il vous est proposé de :

- prendre acte de ce bilan des cessions et acquisitions immobilières 2022.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
A pris acte

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Administration Générale

Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première AdjointeYvette Guiou **CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ**
ACCUSE DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



DJFL
2023_CM2609_16
3.2.2

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**CESSION D'UN APPARTEMENT (LOT 15 BÂTIMENT C) SITUÉ
SUR LA PARCELLE CADASTRÉE CH N°6, SIS IMPASSE DE LA
CITÉ VERTE, À CARPENTRAS, AU PROFIT DE MADAME ET
MONSIEUR YASSIN HAJJARI**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La commune de Carpentras par décision en date du 29 janvier 2020 a préempté un appartement (Lot 15, bâtiment C) sis impasse de la Cité Verte, sur la parcelle bâtie cadastrée CH n°6, dans le but de répondre aux objectifs fixés dans le cadre du programme national « Cœur de Ville » axés sur une opération de veille foncière pour une amélioration de cette copropriété située à proximité immédiate du centre ancien de Carpentras.

Le projet n'étant plus d'actualité sur ce site, la commune propose au vendeur et à l'acquéreur évincé le bien à la vente, soit 30 000 euros, conformément aux articles R 213-16 à R 213-20 du code de l'urbanisme.

Le vendeur a fait connaître à la commune sa renonciation de rachat du bien.
Les acquéreurs évincés, Madame et Monsieur Yassin HAJJARI, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, ont fait connaître leur accord de rachat au prix de 30 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- accepter la cession de l'appartement (Lot 15 Bâtiment C) d'une superficie de 45,33 m², situé sur la parcelle bâtie cadastrée CH n°6 « Résidence de la Cité Verte » sis impasse de la Cité Verte à Carpentras, au profit de Madame et Monsieur Yassin HAJJARI ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer au prix de 30 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux ;
- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente ;
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023

DJFL
2023_CM2609_17
3.2.2

**Extrait du Registre des délibérations
 du Conseil Municipal de la
 Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
 septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
 M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
 M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
 Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
 Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
 Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

CESSION DES PARCELLES BÂTIES COMMUNALES CADASTRÉES
CE N° 152, 153 ET 1382 SISES 8 ET 28 RUE DU REFUGE ET 116
RUE DE LA TOUR, À CARPENTRAS
AU PROFIT DE MONSIEUR ABDESSALEM EL GHOUL

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération en date du 11 septembre 2018, le conseil municipal s'est prononcé sur la résiliation de la concession d'aménagement conclue avec la société d'Économie mixte (SEM) Citadis en approuvant le compte rendu de l'aménageur Citadis et du bilan de pré-clôture, ainsi que le rachat du patrimoine au profit de la Commune.

La Ville reprenant la gestion de ce foncier et de sa valorisation recherche des investisseurs et travaille sur des projets de réhabilitation.

Un investisseur local privé, Monsieur Abdessalem EL GHOUL, souhaite investir sur la Commune et recherche des immeubles en centre-ville pouvant accueillir l'implantation de logements qualitatifs et ce, quelle que soit l'importance des travaux de réhabilitation.

Après plusieurs études, ce dernier a ciblé les parcelles bâties communales cadastrées CE n° 152, 153 et 1382 d'une surface au sol d'environ 85 m², sises respectivement 8 et 28 rue du Refuge et 116 rue de la Tour.

Monsieur Abdessalem EL GHOUL, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, a fait une proposition d'acquisition à la Commune au prix de 85 000 euros, conformément à l'avis des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- accepter la cession des parcelles bâties communales cadastrées CE n°152, 153 et 1382, d'une surface au sol d'environ 85 m², sises respectivement 8 et 28 rue du Refuge et 116 rue de la Tour, à Carpentras, au profit de Monsieur Abdessalem EL GHOUL, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 85 000 euros conformément à l'avis des services fiscaux ;
- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente ;
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

Présents : 29 Procurations : 6

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



DJFL
2023_CM2609_18
3.2.2

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

Absents :

Mme Victorine SURTEL

CESSION DES PARCELLES BÂTIES COMMUNALES CADASTRÉES
CE N°1402 (LOT 2) ET 1403 SISES 71-73 RUE PIQUEPEYRE, A
CARPENTRAS, AU PROFIT DE MONSIEUR MAZROU YANIS
- ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 24 MAI 2022

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération en date du 11 septembre 2018, le conseil municipal s'est prononcé sur la résiliation de la concession d'aménagement conclue avec la société d'économie mixte (SEM) Citadis en approuvant le compte rendu de l'aménageur Citadis et du bilan de pré-clôture, ainsi que le rachat du patrimoine au profit de la Commune.

La Ville reprenant la gestion de ce foncier et de sa valorisation recherche des investisseurs et travaille sur des projets de réhabilitation.

Par délibération le 24 mai 2022, le conseil municipal a accepté la cession de la parcelle cadastrée CE n°1403 au profit de Monsieur Thibault REY.

Ce dernier a informé la Commune qu'il ne pouvait faire aboutir son projet et n'était plus en mesure de signer l'acte notarié ; dès lors, il convient d'annuler la délibération du 24 mai 2022 afin de répondre à la demande de nouveaux investisseurs.

Un investisseur local privé, Monsieur Yanis MAZROU, souhaite acquérir sur le territoire de la commune de Carpentras et recherche un bâti en centre-ville pouvant autoriser l'implantation de logements qualitatifs et ce, quelle que soit l'importance des travaux de réhabilitation.

Après plusieurs études, ce dernier a ciblé son projet sur un immeuble composé des parcelles bâties cadastrées CE n° 1402 (lot n°2) et 1403 d'une superficie d'environ 121,48 m², sises 71-73 rue Piquepeyre. Monsieur Yanis MAZROU, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, a fait une proposition d'acquisition au prix de 50 000 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux.

Il vous est proposé de :

- annuler la délibération du 24 mai 2022 de cession d'une parcelle communale bâtie cadastrée CE n° 1403 au profit de Monsieur Thibault REY ;
- accepter la cession des parcelles bâties communales cadastrées CE n°1402 (lot n°2) et 1403, d'une superficie d'environ 121,48 m², sises 71-73 rue Piquepeyre, à Carpentras, au profit de Monsieur Yanis MAZROU, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 50 000 euros conformément à l'estimation des services fiscaux ;
- désigner tout notaire pour établir le compromis de vente et l'acte authentique de vente ;
- prévoir que tous les frais relatifs à cette cession soient à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



DJFL
2023_CM2609_19
3.6.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

Absents :

Mme Victorine SURTEL

AVENANT N°1 AU BAIL RURAL DU 25 NOVEMBRE 2019
CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET LE
GROUPE D'ETUDES ET DE CONTROLE DES VARIETES ET DES
SEMENCES (GEVES)

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par convention en date du 25 novembre 2019, la Commune de Carpentras a mis à disposition du Groupe d'Études et de Contrôle des Variétés et Des Semences (GEVES) des terres agricoles, sis Domaine d'Olonne sur la Commune du Thor, à usage d'expérimentation et de contrôle des variétés et des semences.

Le Groupe d'Études et de Contrôle des Variétés et Des Semences (GEVES) a procédé à la construction de nouveaux bâtiments à savoir un bâtiment administratif, des serres en verre avec des locaux techniques et un hangar.

Un projet d'avenant à la convention du 25 novembre 2019 a été établi en vue de modifier l'article 1 et d'y rajouter les nouvelles constructions et ce à compter de la signature du présent avenant. Les autres termes de la convention du 25 novembre 2019 demeurent inchangés et notamment l'article 6 qui prévoit notamment que les travaux réalisés par le GEVES deviennent la propriété de la Ville.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes du projet d'avenant n°1 à la convention du 25 novembre 2019;
- autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

LE - 4 OCT. 2023



DJFL
2023_CM2609_20
3.6 E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 28

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAT - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CRYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

Absents :

Mme Victorine SURTEL

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 1ER AOÛT 2019 CONCLUE
ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET LA COMMUNAUTE
VENTOUX-COMTAT VENAISSIN (COVE) - DIRECTION DE
L'INNOVATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE (DINT)**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par convention du 1er août 2019, la Commune de Carpentras a mis à disposition de la Communauté Ventoux-Comtat Venaissin (COVE) des locaux communaux sis 4 rue du Forum et 161 boulevard Albin Durand, pour la « Direction de l'Innovation Numérique du Territoire » (DINT).

La Communauté Ventoux-Comtat Venaissin a sollicité la Commune pour la mise à disposition de locaux supplémentaires au 2ème étage de l'immeuble communal situé 161 boulevard Albin Durand.

Un projet d'avenant à la convention du 1er août 2019 a été établi en vue de modifier les superficies mises à disposition et par conséquent le montant du loyer applicable à compter du 1er novembre 2023. La superficie totale des locaux mis à disposition s'élève à 526,05 m² pour un loyer annuel de 74 935,84 euros payable trimestriellement et révisable au 1er janvier de chaque année suivant le dernier indice de révision des loyers publié à cette date.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes du projet d'avenant n°1 à la convention du 1er août 2019;
- autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 28 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

LE - 4 OCT. 2023



DJFL
2023_CM2609_21
3.6.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

MISE A DISPOSITION ONEREUSE DE LOCAUX COMMUNAUX
PARCELLE CE N° 1345 SISE 1 ET 2 CHEMIN DE SAINT LABRE AU
PROFIT DE L'ASSOCIATION "STUDIO TDF"

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Commune est propriétaire d'un immeuble, sis 1 et 2 chemin de Saint Labre, cadastré section CE n°1345 à Carpentras, d'une superficie de 732,32 m2 sur 4 niveaux.

L'Association « Studio TDF » a sollicité la mise à disposition par la Commune, à titre onéreux, des locaux communaux précités pour y établir une école de danse et pour des activités de yoga, de pilates, de stretching ou autres.

Afin de fixer les modalités de mise à disposition, un projet de convention a été élaboré prévoyant une location à compter du 1er novembre 2023 pour une durée de 6 ans renouvelable tacitement pour la même période à son échéance. Le loyer annuel est d'un montant de 24 000 €, payable d'avance mensuellement et il est révisable au 1er janvier de chaque année, selon l'indice ILLAT du deuxième trimestre de l'année précédente.

Une occupation sans droit ni titre est prévue pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2023.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes de la convention, ci-annexée, à conclure entre la Commune de Carpentras et l'Association « Studio TDF »;
- autoriser Monsieur le Maire et la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Handwritten signature of Caroline Balas in blue ink.

Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou



Handwritten signature of Yvette Guiou in blue ink.

VILLE DE CARPENTRAS
Publié le :
- 5 OCT. 2023
Administration Générale

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION
LE - 4 OCT. 2023



DJFL
2023_CM2609_22
3.6.E

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAÏ - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

MISE A DISPOSITION ONEREUSE DE LOCAUX COMMUNAUX SIS
62 RUE PORTE DE MONTEUX ET 18 RUE PIQUEPEYRE AU
PROFIT DE MONSIEUR GERARD FRANCHINI ANNULE ET
REMPLECE LA DELIBERATION N° 27 DU 6 DECEMBRE 2022

Mme GUIOU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Commune est propriétaire d'un bien bâti cadastré CE n°115 sis 62 rue Porte de Monteux et 18 rue Piquepeyre, d'une surface totale de 130,10 m² se décomposant comme suit :

- un local commercial au 62 rue Porte de Monteux d'une superficie de 31,16 m² ;
- des locaux d'habitation au 18 rue Piquepeyre d'une superficie de 98,94 m² situés au rez-de-chaussée, 1er et 2ème étages.

Par délibération du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition de ces locaux au profit de Monsieur Gérard FRANCHINI, moyennant le versement d'un loyer d'un montant mensuel de 311,60 euros pour le local commercial et 638,16 euros pour les locaux à usage d'habitation, soit un total de 949,76 euros.

Afin d'aligner les tarifs pratiqués en matière de cellules commerciales et dans un souci d'égalité de tous les locataires de la Ville, la mise à disposition onéreuse pour le local commercial proposé est de 5 euros le m² par mois, soit un loyer de 155,80 euros par mois.

En ce qui concerne les locaux d'habitation, il s'avère que l'application du tarif très social est plus appropriée. Dès lors, le montant du loyer s'élève à un montant de 519, 43 euros par mois sur la base de 5,25 euros le m² (Tarif Très social ANAH).

Une convention a été établie à cet effet précisant les modalités de la mise à disposition onéreuse du bâti communal à compter du 1er novembre 2023.

Le loyer sera révisé au 1er janvier de chaque année pour les locaux d'habitation selon l'indice de référence des loyers. Le loyer du local commercial ne sera pas révisable.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes de la convention, ci-annexée, à conclure entre la Commune de Carpentras et Monsieur Gérard Franchini ;
- autoriser Monsieur le Maire ou sa Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, le jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Caroline BALAS

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guieu



DJFL
2023_CM2609_23
3.6

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCHI - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET ONEREUSE D'UN LOCAL
COMMUNAL SIS PLACE DE VERDUN A CARPENTRAS SUR LA
PARCELLE COMMUNALE CADASTREE N° 1329 AU PROFIT DE
MONSIEUR CHRISTEL RAYMOND**

Mme GUIOU, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Commune de Carpentras est propriétaire d'un local constituant l'ancien octroi, d'environ 9 m², situé sur la parcelle communale cadastrée N°1329 sise place de Verdun, à Carpentras.

Monsieur Christel Raymond souhaite occuper ce local, qui est libre de toute occupation, afin d'y assurer une activité de restauration rapide.

Une convention a été établie à cet effet précisant les modalités de la mise à disposition du dit local par la Commune.

Le loyer est fixé à un montant annuel de 1 158,60 € payable mensuellement soit 96,55 € et révisable chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT). Sa durée est fixée à trois ans, reconductible tacitement pour la même période à son échéance.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes de la convention, ci-annexée, à conclure entre la Commune de Carpentras et Monsieur Christel Raymond;
- autoriser Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Pour Le Maire,
La Première Adjointe

Yvette Guiou

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Administration Générale

CONTRÔLE GÉNÉRAL DÉMATÉRIALISÉ
ACQUÉSI PAR RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023



DJFL
2023_CM2609_24
8.2.4

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

Séance du 26 septembre 2023
**L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023
Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAÏ - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-Franca MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEL - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOÏTON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS / LA
PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (SERVICE EDUCATIF EN
MILIEU OUVERT)**

M. JAILLARD, rapporteur, expose à l'assemblée :

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a sollicité la Commune de Carpentras afin de convenir d'un partenariat pour la réalisation de chantiers d'insertion autour d'espaces verts, de la peinture et de la petite maçonnerie par des jeunes pris en charge dans le cadre d'activités de jour de l'Unité Educative en Milieu Ouvert (UEMO) de Carpentras.

L'engagement de la collectivité consiste à identifier de petits chantiers en accord avec l'UEMO de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de Carpentras et quatre jeunes maximum sont affectés par séance, accompagnés d'un personnel éducatif obligatoirement.

Un projet de convention est établi fixant les modalités du partenariat entre la PJJ (Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert) et la Commune de Carpentras.

Il vous est proposé de :

- accepter les termes du partenariat entre la Commune de Carpentras et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert) ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou Madame La Première Adjointe à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

- 5 OCT. 2023

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère
Présents : 29 Procurations : 6
Adopté à l'unanimité

Administration Générale

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guion

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - 4 OCT. 2023

PAGE

2023_CM2609_25

5-4-1

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal de la
Ville de Carpentras**

**Séance du 26 septembre 2023
L'an deux mille vingt trois, le vingt six
septembre**

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Président de séance : M. Serge ANDRIEU

Présents : 29

M. Serge ANDRIEU - Mme Yvette GUIOU - M. Franck DUPAS - Mme Laurence BOSSERAI - M. Bernard BOSSAN - M. Alain BELHOMME - Mme Caroline BALAS - M. Patrick JAILLARD - Mme Jacqueline BOUYAC - M. Jean-François SENAC - Mme Marie-France MINICONI - Mme Claudine MORA - M. Jean-Pierre CAVIN - M. Michel BLANCHARD - Mme Véronique MENCARELLI - Mme Sandra GAY-MOULINES - M. Olivier CEYTE - M. Joël BOTREAU - Mme Céline ALLIES-CORTEGGIANI - Mme Victorine SURTEI - M. Pierre BOURDELLES - Mme Christiane MORIN-FAVROT - M. Bertrand DE LA CHESNAIS - M. Claude MELQUIOR - M. Marc JAUME - Mme Dominique BENOITON - M. Pierre LE GOFF - M. Jean-Marc ISSARTIER - Mme Anne Sophie MARRA

Absents excusés :

Mme Pauline DREANO - procuration à Mme Yvette GUIOU
M. Angelo MACCAGNAN - procuration à Mme Véronique MENCARELLI
M. Jaouad ZIATI - procuration à Mme Caroline BALAS
Mme Catherine RIMBERT - procuration à M. Bertrand DE LA CHESNAIS
Mme Najat EL OUAHCH - procuration à M. Franck DUPAS
Mme Selma ZAHAR - procuration à M. Bernard BOSSAN

**POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL COMPTE RENDU DES DECISIONS**

M. ANDRIEU, rapporteur, expose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a confié au Maire une partie de ses attributions par délibérations du 10 juillet 2020.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire doit rendre compte, au conseil municipal, des décisions prises en application de ces délégations.

Ce compte-rendu prend la forme d'un relevé joint en annexe.

Il vous est proposé de :

- prendre acte des décisions prises depuis la dernière séance obligatoire du Conseil Municipal.

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

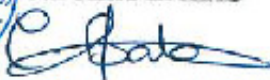
- 5 OCT. 2023

Administration Générale



Le secrétaire de séance

Caroline BALAS



Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
A pris acte

Pour copie conforme

Pour Le Maire,
La Première Adjointe



Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE - - 4 OCT. 2023